

Présentation des résultats de l'INDEX Égalité Hommes/Femmes 2024 Centres d'Accueil Régionaux du Tourisme CaRT



**VISITPARIS
REGION**



CENTRES D'ACCUEIL RÉGIONAUX DU TOURISME

Indication des effectifs

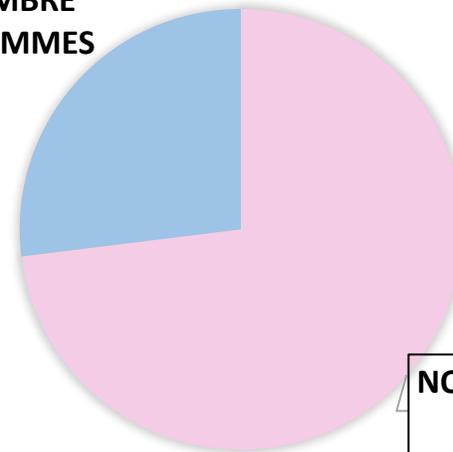
Ingénieurs et Cadres	Femmes	Hommes
Moins de 30 ans	0	0
30 à 39 ans	3	0
40 à 49 ans	4	1
50 ans et plus	1	3
TOTAL	8	4

Techniciens et Agents de Maîtrise	Femmes	Hommes
Moins de 30 ans	0	0
30 à 39 ans	10	3
40 à 49 ans	9	6
50 ans et plus	2	0
TOTAL	21	9

Employés	Femmes	Hommes
Moins de 30 ans	8	7
30 à 39 ans	13	4
40 à 49 ans	6	3
50 ans et plus	3	0
TOTAL	30	14

EFFECTIFS

NOMBRE
D'HOMMES



NOMBRE
DE
FEMMES

Femmes 59
Hommes 27
TOTAL 86

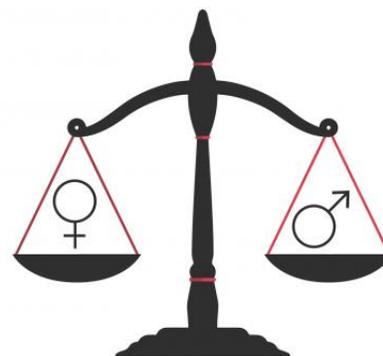
**VISITPARIS
REGION**



CENTRES D'ACCUEIL RÉGIONAUX DU TOURISME

Indicateurs écarts de rémunération

Techniciens et agents de maîtrise	Femmes	Hommes
Moins de 30 ans	Le groupe ne peut pas être pris en compte pour le calcul car il comporte moins de 3 femmes ou 3 hommes	
30 à 39 ans	28 519	30 013
40 à 49	30 364	30 600
50 ans et plus	Le groupe ne peut pas être pris en compte pour le calcul car il comporte moins de 3 femmes ou 3 hommes	



Employés	Femmes	Hommes
Moins de 30 ans	25 737	26 027
30 à 39 ans	25 737	26 244
40 à 49	25 737	25 737
50 ans et plus	Le groupe ne peut pas être pris en compte pour le calcul car il comporte moins de 3 femmes ou 3 hommes	

Résultat :

Écart favorable aux hommes avec un taux de 0 %

Le CaRT obtient une note de 40/40

**VISITPARIS
REGION**

CENTRES D'ACCUEIL RÉGIONAUX DU TOURISME



Indicateur écart de taux d'augmentation

Le nombre de femmes et d'hommes ayant été augmentés durant la période du
01/01/2024 au 31/12/2024 :

FEMMES	HOMMES
4	5

Résultat :

Le résultat (35/35)



Indicateur nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunération

Nombre (entier) de femmes parmi les 10 plus hauts salaires	6
Nombre (entier) d'hommes parmi les 10 plus hauts salaires	4



*

Résultat :

Le CaRT obtient une note de **10/10**
Les femmes sont sur-représentées

DECLARATION

INDICATEURS	NOTE OBTENUE PAR LE CaRT
Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	40/40
Ecart de taux d'augmentation	25/35
Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité	nc
Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunération	10/10

RÉCAPITULATIF

Année	2024
Période	01/01/2024 au 31/12/2024
Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES	50 à 250
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index	86

INDEX ÉGALITE FEMMES-HOMMES

Le CaRT obtient **88 points** sur un maximum de 100 pouvant être obtenus

- *Total des points obtenus aux indicateurs calculables : 75*
- *Nombre de points maximum pouvant être obtenus aux indicateurs calculables: 85*

